

# #COMPTE-RENDU CNAS

## LA DÉCISION EST PRISE : BERCY LIQUIDE LES RÉSIDENCES EPAF

**P**oints à l'ordre du jour de ce conseil national d'action social sont les suivants :

- 1 – Approbation du PV du CNAS du 5 octobre 2021 (PV approuvé).
- 2 – Point sur la réforme A.S. et agenda (votes).
- 3 – Rapport Cour des Comptes et synthèse.
- 4 – Rapport d'activité 2020 et CRA (reporté).
- 5 – Point d'exécution budget au 30 juin 2021.
- 6 – Accompagnement réforme douanes / Alpaf.
- 7 – Point restauration (reporté).
- 8 – Propositions CDAS (reporté).

## #LIMINAIRE DE LA CGT

Les deux organisations syndicales **majoritaires** au sein de ce ministère ont décidé de boycotter la première convocation de ce CNAS.

Si nous avons pris acte du passage en force du Secrétariat Général de Bercy sur la vente à marche forcée des résidences mises à disposition d'EPAF, malgré l'opposition des fédérations et des personnels. Le Secrétariat général a informé lundi dans la soirée d'une modification à la marge de son projet, mais en garde le principe et les modalités. Les personnels d'EPAF et de Bercy méritent mieux qu'un traitement à la sauvette et en catimini, décidé dans l'espace feutré des Cabinets. C'est donc aux représentantes et aux représentants des personnels siégeant au Conseil National d'Action Sociale de faire passer le message sur leurs oppositions, de forme et de fond.

Le contexte lié à la pandémie ne nous a pas permis, encore cette année, d'avoir un dialogue de qualité lors des différentes réunions que nous avons pu avoir. Mais nous constatons que malgré ces difficultés les réformes s'accroissent coûte que coûte.

L'action sociale est plus que jamais dans le viseur du secrétariat général, ventes des résidences de vacances, régionalisation des délégations, regroupement des associations dans un imbroglio.

Les agents du ministère subissent des restructurations, des abandons de missions, des suppressions d'emplois et en plus des attaques sur les politiques sociales !

Nous ne parlerons pas de la protection sociale complémentaire, qui avec l'ordonnance Fonction publique va nous octroyer dans sa grande largesse 15 € bruts par agents actifs ! Nous avons de plus en plus l'impression dans ce ministère de faire l'aumône.

Pourtant, on nous vend Bercy Innov, Bercy Vert, des vélos au ministère, un potager, des coins de convivialité, mais on oublie Bercy licencie, Bercy supprime des missions, Bercy vend son patrimoine. On nous compare au privé mais dans le privé le budget des activités sociales et culturelles est calculé sur la masse salariale !

On nous compare aux autres ministères qui auraient moins de logements, moins de centres de vacances, moins d'action sociale tout court, mais on oublie de dire que l'action sociale que nous avons aujourd'hui est liée aux mobilisations de tous les personnels depuis de nombreuses années.

Elle n'est pas tombée du ciel, loin de là, en 1989 nous avons fait plus de deux mois de grève pour obtenir ce que nous avons aujourd'hui.

## 2 – POINT SUR LA RÉFORME

Vous dites nous écoutez, certes, mais quant à nous entendre c'est autre chose, pour preuve l'envoi d'une nouvelle fiche lundi soir sur « volet géré par Epaf ».

Cet envoi tardif est à l'image du mépris que vous avez à l'égard des représentants des personnels mais également des agents de l'EPAF et c'est ce qui a motivé notre refus de siéger en première convocation du CNAS.

Cette fiche n'est pour nous rien de plus que la fiche précédente avec juste une résidence de rajoutée, St-Lary ! Encore une fois nous ne partageons pas votre analyse. Vous vendez un patrimoine qui était exemplaire mais que l'Etat n'a pas voulu entretenir, qui plus est sera vendu à un prix inférieur au prix du marché. On brade le domaine pu-

blic car soi-disant le personnel coûte cher mais ça ne pose aucun problème de payer des chargés de missions ou des cabinets extérieurs qui ont des salaires certainement plus élevés que les salariés d'Epaf.

D'ailleurs nous avons demandé plusieurs fois le coût des différents audits engagés depuis trois ou quatre ans, nous attendons toujours la réponse.

Pas de réponse non plus sur la mission de M. Lidsky ! Soi-disant qu'il n'y a pas de rapport, incroyable ! A quoi a donc servi cette mission ?

De plus, en préambule, à cette fiche vous écrivez « suite à la concertation conduite avec les organisations syndicales... » mais vous oubliez de dire que toutes les OS représentatives sont contre votre projet de vente.

**Réponse de la SG :** *le 20/07/2017 saisi du CGEFI (contrôle générale économique et financier) sur le périmètre Epaf et son parc, ensuite un bilan et une expertise effectués par le cabinet privé Protourisme. Le statu quo n'étant pas possible, nous avons fait des propositions. Le choix du scénario 5 a été retenu (cf feuille jointe).*

Mais **aucune réponse sur les 50% de vente des résidences** qui reviendraient aux résidences « conservées » par l'association ainsi que sur l'avenir des personnels de droit privé. Par contre les fonctionnaires mis à disposition devront réintégrer les services !

**Pas de réponses non plus sur le temps que va mettre la reprise des résidences, ni sur l'année 2022.**

Un comité de suivi du projet de vente va être mis en place à la rentrée.

Concernant l'agenda proposé nous avons demandé et insisté pour qu'un groupe de travail dédié à la restauration se tienne avant la fin de l'année.

### Votes :

**1er vote** Cession des sites de vacances gérées par l'association EPAF : Toutes les organisations syndicales représentatives ont voté CONTRE ce projet. Nous refusons de cautionner le licenciement des agents de l'Epaf.

**2ème vote** sur les modalités retenues dans le scénario 5 figurant sur la fiche : **CGT et Solidaires n'ont pas souhaité prendre part au vote** car étant contre la vente nous ne souhaitons pas accompagner la liquidation du parc. Les trois autres organisations se sont abstenues.

## 3 – COUR DES COMPTES

Nous aimerions avoir le rapport complet de la Cour, la synthèse, qui d'ailleurs n'est pas datée, commence à la page 5, les premières pages sont où ?

Il faudra également leur rappeler que le CNAS et les CDAS sont des conseils et pas des comités, mais ce ne sont pas les premiers à faire cette erreur.

Nous reviendrons dans le cours des débats sur les recommandations, mais nous ne comprenons pas l'acharnement de la Cour vis-à-vis de la Masse des douanes.

En effet, l'Epa Masse avait répondu à l'époque à la cour en pointant certains éléments :

Comme les autres forces de sécurité intérieure (Police, Gendarmerie)... et contrairement à l'Alpaf : la Masse n'a pas d'obligation de gestion en flux de logements conformément aux nouvelles obligations de la loi Elan mais possibilités de gestion en stock (des log identifiés dans des quartiers surs pour des raisons de sécurité).

L'EPA répond à des besoins spécifiques douaniers : cohérence de l'Epa Masse avec les services territoriaux avec

des singularités fortes (sécurisation des résidences) liées à la sensibilité de l'activité douanière.

L'Alpaf est principalement implantée en IDF, les besoins en logement des agents des douanes se posant sur l'ensemble du territoire métropole et DOM TOM.

La Masse gère un parc domanial de près de 2000 logements : missions autres comme l'entretien et la gestion de ces logts, correspondant aux acquisitions des douaniers. L'EPA est aussi un amortisseur social dans le contexte des restructurations importantes depuis 25 ans à la DGDDI et donc un rôle attribué dans le dispositif d'accompagnement social des agents.

Enfin la Cour des comptes avait déjà proposé la suppression de la Masse des douanes en 2016, c'est un véritable acharnement !

Nous sommes surpris de lire dans ce rapport qu'il

existe « un manque de coordination entre Alpaf et la Masse » ?

Que veut dire une dérive de RLF (résidences logements des fonctionnaires) ?

Pourquoi y-a-t il une comparaison entre la DGDDI, la Poste et la SNCF, deux entreprises semi-publiques.

Par contre nous partageons dans ce rapport une meilleure harmonisation de la tarification sur l'ensemble du territoire pour la restauration.

Nous partageons également la recommandation n°10 sur plus d'enquêtes auprès des agents, mais les questionnaires devront être discutés et construits avec les organisations syndicales.

**Réponse de la SG :** *rapport non public donc juste une synthèse, chaque recommandation sera évoquée lors des groupes de travail dédiés.*

Une fusion Masse-Alpaf est loin d'être une priorité du ministère.

La Cour des comptes a bien pointé le problème de la gouvernance, sujet qui sera abordé dans les prochains mois. Sur le problème RLF, il s'agirait de difficultés liées à la gouvernance de ce bailleur social !!!

Mais **pas de réponse sur une action sociale plus équitable sur l'ensemble du territoire, ni sur les retraités** qui ne sont pas abordés dans le rapport.

## 4 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Nous l'avions déjà souligné l'an dernier le calcul des bénéficiaires de l'action sociale a changé, en effet ne sont plus comptabilisés les ayants-cause. Nous aimerions comprendre pourquoi. Dans le rapport de la Cour il est précisé 168.378 retraités en 2019, alors que vous en comptez 141.067.

Est-ce-à dire que les ayants-cause ne bénéficient plus des prestations d'action sociale ? Si c'est le cas il va falloir nous en donner la raison et l'écrire noir sur blanc.

**Concernant la restauration**, il nous faudrait une carte de France avec les différentes structures de restauration et un tableau de celles qui ont fermé. Dans les documents il n'y a pas de visibilité sur les différentes structures et leur implantation.

Nous dénonçons également le problème des « bénévoles » qui sont dans les associations car ils n'ont pas suffisamment de décharges pour gérer ces associations et sont souvent obligés de le faire sur leur pause méridienne. Un comble !

Par exemple à Nevers, les collègues tiennent la caisse sur leur temps de pause.

**S'agissant des logements**, nous saluons le travail de l'association mais regrettons que la subvention soit encore une fois en baisse. Les besoins en logements dans le contexte actuel sont toujours aussi criants, notamment dans certaines grandes villes mais va également se greffer la Relocalisation de services sur des villes de moindre importance.

Ce point à l'ordre du jour n'a pu être abordé, il sera reporté à la rentrée ! Mais les questions que nous voulions poser sont les suivantes :

***Est-ce que les directions ont anticipé et informé l'Alpaf des différentes restructurations ? Une liste des villes retenues a été publiée depuis plusieurs mois, quelles aides seront offerts - proposées aux agents affectés sur ces sites.***

***Prenons par exemple Valence avec l'ouverture d'une antenne de services des impôts des entreprises qui devrait accueillir 40 à 50 agents en 2022, ou encore Tarbes qui accueillera une trentaine d'emplois sur un service d'appui au SPF, il ne s'agit que de deux exemples, la liste est longue et cette réforme se déploie sur plusieurs années.***

Et c'est sans compter sur le manque de logements à louer, même dans le parc privé dans les villes où sont déployés ces relocalisations.

**Concernant la Petite enfance**, encore une fois nous dénonçons le peu de moyens : 10741 enfants de 0 à 3 ans -) 551 berceaux en 2020 !!

Idem la relocalisation de service va entraîner une mobilité des agents sur le territoire, le nombre de berceaux offerts sera-t-il redéployé sur le territoire ?

## Réponse de la SG :

**Pas de réponse** puisque ce point sera reporté sur un prochain CNAS

## 5 – POINT D'EXÉCUTION

S'agissant de l'exécution du budget, nous constatons qu'il est faible mais nous ne voudrions pas que les subventions

allouées aux associations soient amputées suite à la pandémie.

Est ce qu'il y aura une levée de la réserve de 6% ?

**Réponse de la SG :** *pas de levée de la réserve puisque tous les crédits ne sont pas consommés. La question est de savoir si il y aura une sous-consommation cette année.*

## 6 – ALPAF ACCOMPAGNEMENT DES DOUANIERES

Nous sommes satisfaits, pas des restructurations bien

sûr, mais des moyens mis à la disposition des agents qui vont subir la mise en œuvre du projet stratégique de la douane.

### → Votes :

Nous avons voté **POUR** la fiche, même si **nous dénonçons la casse de la DGDDI et la perte de recettes de l'Etat** due à une politique de contrôle volontairement limitée !

## 7- RESTAURATION

Nous dénonçons depuis plusieurs mois maintenant la liquidation du patrimoine de l'Épaf et l'inquiétude toute légitime du devenir des personnels de cette association.

Aujourd'hui la mise en place du NRP (nouveau réseau de proximité) va entraîner la liquidation du patrimoine immobilier et de fait la fermeture de cantines Agraf. Quel devenir pour les salariés , doit-on les avertir qu'ils vont subir le même sort que ceux d'Épaf !!

*Sujet qui n'a pas pu être abordé en séance.*

## #EN CONCLUSION

**Nous voulons vous dire que l'action sociale qui se profile aujourd'hui n'est pas celle que veulent les agents du ministère.** En tant que représentants des personnels nous entendons nos collègues et nous sommes tout à fait légitimes pour vous le dire encore une fois.

Et nous continuerons à le dire haut et fort. Alors arrêtez ces réformes inutiles et donnez nous les moyens. La politique d'action du ministère est à l'image de celle qu'il inflige à ses services et à ses directions de réseau avec la remise en cause des missions et des statuts des agents. Cette régression se manifeste par la baisse incroyable du

budget alloué à l'action sociale depuis plusieurs années et au scandale que risque de constituer le bradage du patrimoine immobilier de l'Etat au profit de prestataires privés vers lesquels Bercy orientera ensuite ses agents pour leurs loisirs. Nous ne cautionnerons pas cette politique.

Encore une fois, nous dénonçons le peu de respect du secrétariat général. En effet, ce CNAS qui devait être convoqué sur la journée n'a pu se tenir que sur une demi-journée. La moitié des sujets n'ont pas pu être abordés, les reproches ont fusé de toutes part sur le fait que nous ayons avec Solidaires boycotté le CNAS du 7 juillet !! Alors qu'une fiche de travail, qui plus est sur Épaf, nous a été envoyée que lundi soir.



**LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT CONTINUERA À SE BATTRE MALGRÉ TOUTES CES ATTAQUES AVEC LES PERSONNELS SALARIÉS OU FONCTIONNAIRES, ACTIFS OU RETRAITÉS, POUR UNE ACTION SOCIALE DE HAUT NIVEAU QUI RÉPOND AUX BESOINS DE TOUTES ET TOUS.**